

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE

**Arrêté portant mise à disposition du public**  
**Travaux de préservation du patrimoine bâti dans le site classé**  
**« Pointe de Sainte-Barbe »**

**N° 2025-DAAJ-1503**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions des articles L 121-24, R 121-5 et R 121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé déposée par l'ASL Los Escudos – San Fermin,

Vu l'arrêté préfectoral du 1 mars 2024 portant décision d'examen au cas par cas n°2023 – 14 046 en application de l'article R.122-3-1 du code de l'environnement, par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision ministérielle du 30 juin 2025 relative à l'autorisation de travaux en site classé en application des articles L.341-10 et L.414-4 du code de l'environnement ;

Vu l'objet de la demande concernant des travaux de confortement d'une paroi rocheuse située au sein du site classé de la pointe de Sainte-Barbe afin de protéger deux maisons d'habitation inscrites au sein d'un ensemble architectural,

Considérant que ce projet de travaux de confortement donnant lieu à évaluation environnementale après examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale doit faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les conditions définies par les articles L 121-24 et R 121-6 du code de l'urbanisme,

### ARRETE

Article 1 – **Le dossier susvisé est mis à disposition du public du Lundi 11 août 2025 au Mercredi 27 août 2025** au service Urbanisme, Hôtel de Ville, Mairie de Saint-Jean-de-Luz et sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-de-Luz.

Le présent arrêté sera affiché huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- ✓ En Mairie de Saint-Jean-de-Luz, Hôtel de Ville, Place Louis XIV, 64 500 Saint-Jean-de-Luz
- ✓ Au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 Avenue Maréchal Foch, 64 185 Bayonne cedex,
- ✓ Sur le lieu où les travaux sont projetés, Allée San Fermin (à proximité des propriétés privées concernées) dans les conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné,

Article 2 – Le dossier est consultable en Mairie de Saint-Jean-de-Luz et sur le site internet, rubriques « Enquêtes publiques et concertations », à l'adresse suivante : <https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/enquete-publique/>

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- ✓ Le dossier d'autorisation spéciale de travaux
- ✓ Le dossier de demande d'examen au cas par cas n°2023-14 046
- ✓ Un plan de situation du projet
- ✓ Une notice simplifiée décrivant le terrain et le projet de travaux
- ✓ Une coupe et plan de masse du projet de travaux
- ✓ Une insertion visuelle permettant d'apprécier la nature des travaux
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant décision d'examen au cas par cas n°2023-14 046 en application de l'article R 122-3-1 du code de l'environnement.

Le public peut formuler ses observations à compter du Lundi 11 août 2025 jusqu'au Mercredi 27 août 2025 à l'Hôtel de Ville sur le registre dédié ou à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@saintjeandeluz.fr](mailto:urbanisme@saintjeandeluz.fr), objet : « *Mise à disposition du public* ».

A l'issue de la mise à disposition, et afin de prendre une décision sur le dossier, un bilan sera établi par l'autorité administrative.

Article 3 – Le Maire de Saint-Jean-de-Luz est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le présent arrêté fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité et sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire

Saint-Jean-de-Luz, le 16 Juillet 2025,

Jean-François IRIGOYEN

Maire de Saint-Jean-de-Luz

